



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 24 mars 2005, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). J'y fais le point de la situation dans le pays, depuis la parution de mon dernier rapport au Conseil (S/2005/411), daté du 12 septembre 2005.

II. Mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. La mise en œuvre de l'Accord de paix global a pris un certain élan depuis la parution de mon dernier rapport malgré les retards enregistrés après le décès du Premier Vice-Président John Garang le 30 juillet 2005. Après des dissensions considérables concernant l'attribution de certains portefeuilles ministériels, dont notamment celui de l'énergie et des mines, le Gouvernement d'unité nationale a été formé le 20 septembre. Selon certains observateurs soudanais, le fait que le Parti du congrès national ait refusé d'abandonner le portefeuille de l'énergie et des mines remet en question l'engagement qu'il a pris de rallier les populations du Sud-Soudan au principe de l'unité. D'autres craignent que l'attachement de certains dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) à l'unité ne soit que superficiel. Cela étant, la mise en place du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan ainsi que l'adoption de la Constitution provisoire du Sud-Soudan incitent à l'optimisme.

3. Les membres de l'Alliance démocratique nationale ont par la suite accepté de faire partie du Gouvernement d'unité nationale et un certain nombre de postes de direction et de sièges au Parlement leur a été alloué. Si d'autres partis du Nord ont décidé de rester dans l'opposition, ils ont toutefois manifesté leur respect pour l'Accord de paix global et attendent avec intérêt les futures élections et un processus politique plus ouvert. Certains partis du Sud autres que le MPLS ont également rejoint le Gouvernement d'unité nationale.

4. Il convient également de saluer la formation, le 22 octobre, du Gouvernement du Sud-Soudan à titre provisoire, en attendant l'adoption de la Constitution



provisoire du Sud-Soudan, qui est ultérieurement devenue loi après sa signature le 5 décembre. Par ailleurs, les gouverneurs de 10 États du Sud-Soudan ont été nommés pendant cette période. Bien que certains petits partis du Sud participent au Gouvernement du Sud-Soudan, d'aucuns ont critiqué le nouveau cabinet, dont sont membres de nombreux hauts responsables du MPLS, au motif que les femmes n'y sont pas suffisamment représentées et qu'il n'est pas vraiment représentatif du Sud. Certains membres de l'Assemblée législative du Sud-Soudan ont fait état d'un déséquilibre ethnique au sein du Gouvernement du Sud-Soudan.

5. Après des retards considérables, certaines des commissions prévues par l'Accord de paix global ont été créées et dotées de personnel et certaines lois nécessaires pour créer les autres commissions ont été adoptées. La présidence a pris des décrets portant création de la Commission d'évaluation, de la Commission nationale du pétrole, de la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières et du Comité technique spécial des frontières. La Commission d'évaluation, présidée par la Norvège, a tenu ses deux premières réunions et la MINUS a pris des mesures pour collaborer étroitement avec celle-ci et le secrétariat qui lui fournira l'appui nécessaire, dans le cadre d'une division claire des responsabilités. La composition de la Commission politique du cessez-le-feu a été annoncée en novembre, suite à sa création en août; elle comprendra des représentants de la Commission nationale du pétrole, du MPLS, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Forum des partenaires de l'IGAD et de l'Organisation des Nations Unies comme membre de plein droit.

6. Dans le même temps, la présidence n'a pas encore mis en œuvre la décision de la Commission frontalière d'Abyei portant délimitation des frontières de la région d'Abyei. Ce retard a suscité des tensions dans cette région vitale du pays. La situation sur le terrain a été aggravée par l'augmentation soudaine du nombre des retours et par un accroissement du potentiel militaire des Forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et des Forces de défense du Sud-Soudan. La saison des migrations ayant commencé, on craint de plus en plus des affrontements éventuels entre les tribus Misseriya et Dinka. Pour faire face à ces problèmes, la MINUS a renforcé sa présence à Abyei et mené à terme le déploiement de la force de protection des Nations Unies dans la zone. La Mission a encouragé les autorités à mettre en place le Conseil exécutif et l'Unité mixte intégrée à Abyei en vue de normaliser la situation et de contribuer aux mesures de confiance dans la région. La MINUS a organisé des réunions avec les parties sur le terrain en vue d'examiner les domaines d'intérêt commun, dont la sécurité et les routes de migration. Les organismes des Nations Unies ont également commencé à planifier l'exécution de programmes humanitaires et de développement à Abyei en vue de promouvoir la coexistence pacifique.

7. Cela étant, le problème des autres groupes armés demeure d'une importance cruciale au Sud-Soudan. Les négociations se poursuivent entre le Premier Vice-Président Salva Kiir et les dirigeants de ces groupes armés sur leur participation aux gouvernements des États du Sud. Des postes ont été offerts à certains dirigeants des autres groupes armés. Bien que, selon les parties, bon nombre de ces groupes se soient alliés aux Forces armées soudanaises ou à l'APLS, dans de nombreux cas, ces relations ne sont pas assez solides pour satisfaire aux normes d'« intégration » de l'Accord de paix global et un grand nombre de ces groupes demeurent complètement à l'écart du processus. Les groupes qui sont restés « indépendants »

constituent une source de préoccupation croissante à l'approche de la date limite du 9 janvier 2006 fixée pour l'intégration totale aux termes de l'Accord de paix global. Dans l'intervalle, les actes d'extorsion, le prélèvement de taxes illégales, les recrutements forcés et la violence attribuée aux groupes armés se poursuivent dans certaines zones.

8. Au cours de la période considérée, d'importants faits marquants ayant des répercussions sur la stabilité au Soudan se sont produits dans la région. S'il est vrai que l'échange de visites de haut niveau entre l'Érythrée et le Soudan marque une amélioration des relations entre ces deux pays, la menace de la reprise du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie pourrait avoir des conséquences graves pour la stabilité et la sécurité au Soudan et dans l'ensemble de la région. En outre, face à la recrudescence de la violence perpétrée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) au Sud-Soudan et dans les pays voisins, les autorités ougandaises et soudanaises, y compris le MPLS, ont prorogé le protocole permettant aux Forces de défense populaires d'Ouganda de poursuivre les rebelles de la LRA dans le Sud-Soudan. Je les engage à coopérer étroitement pour trouver une solution à ce problème urgent. Autre fait préoccupant : un groupe de déserteurs tchadiens s'est réfugié dans la région du Darfour, ce qui a suscité des tensions entre le Soudan et le Tchad et crée un nouveau facteur de déstabilisation dans une situation régionale déjà complexe.

9. Pour faire face à ces problèmes et bien d'autres, la MINUS a renforcé sa collaboration avec d'autres missions des Nations Unies dans la région, notamment grâce à une interaction opérationnelle avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'Opération des Nations Unies au Burundi, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad, en vue d'un échange d'informations et d'une coordination des interventions face aux divers problèmes communs. En outre, la MINUS examine avec les Gouvernements ougandais et soudanais les modalités d'une collaboration dans le contexte du protocole renouvelé et entend échanger des informations avec ces derniers.

Darfour

10. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur le Darfour daté du 23 décembre 2005 (S/2005/825), la septième série de pourparlers de paix conduits par l'Union africaine s'est ouverte à Abuja le 29 novembre en présence de mon Représentant spécial pour le Soudan, M. Jan Pronk. Si des progrès ont été réalisés pendant la sixième série, on a toutefois perdu un temps considérable à chercher à trouver une solution aux dissensions internes au sein du Mouvement de libération du Soudan (MLS).

11. Entre la sixième et la septième série de pourparlers, la communauté internationale s'est attachée à coordonner son action et à mettre fin aux dissensions au sein du MLS. Mon Représentant spécial a organisé, à Khartoum, une réunion d'envoyés spéciaux, qui a connu une forte participation, pour examiner la question du MLS, les conditions d'instauration de la paix et une stratégie internationale coordonnée pour le Darfour, en particulier pour la période consécutive au processus d'Abuja. La MINUS appuie les efforts visant à assurer que le MLS ait une position unifiée pendant la série actuelle de pourparlers. Il est encourageant de constater que le MLS est représenté dans la délégation du Gouvernement d'unité nationale à la septième série de pourparlers d'Abuja sur le Darfour.

12. Au cours de la période considérée, la MINUS a continué de fournir un appui logistique et opérationnel au Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité.

III. Application du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Appui politique et réconciliation à l'issue du conflit

13. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil, la MINUS a continué d'offrir ses bons offices et un appui politique pour aider les parties à appliquer l'Accord de paix global et faciliter le règlement de tous les conflits qui se poursuivent au Soudan. Elle a continué de tenir régulièrement des réunions avec les responsables du Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et les groupes d'opposition en vue d'élargir la participation au processus de paix et de lui assurer un appui plus grand.

14. Dans l'est du pays, la MINUS a poursuivi les discussions avec les dirigeants du Front Est, à Asmara comme à Khartoum, et avec le Gouvernement soudanais en vue de les exhorter à entamer des négociations le plus tôt possible. La MINUS a fait des propositions quant aux modalités de ces négociations, lesquelles ont été accueillies favorablement. Comme suite aux discussions qu'il a eues avec certains donateurs, le Front Est a mis l'accent sur la tenue d'un atelier de renforcement des capacités pour préparer les négociations. Cet atelier a eu lieu à Asmara grâce au concours d'une organisation non gouvernementale britannique. À la mi-octobre, la Jamahiriya arabe libyenne a offert de servir de médiateur dans les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Front Est, offre qui a apparemment été acceptée par les deux parties. Depuis lors, elles sont restées silencieuses quant à la marche à suivre.

15. Les progrès dans les efforts de paix dans l'est du Soudan ont été lents, notamment parce que les parties ne se sont pas prononcées clairement sur la médiation et le lieu des négociations. Dans le même temps, on a constaté une militarisation accrue des jeunes dans la région orientale en prélude au redéploiement de l'APLS de cette région, prévue au plus tard le 9 janvier 2006. Je suis également préoccupé par le fait que le Front Est continue de refuser à l'ONU l'accès à la zone de Hameshkoreib, à la frontière avec l'Érythrée.

16. Dans le cadre de son mandat, la MINUS a continué de favoriser, d'appuyer et d'encourager les initiatives locales de réconciliation dans les zones de conflit partout au Soudan. Quant au Gouvernement d'unité nationale, il n'a pas encore entamé un processus national de réconciliation. S'il est vrai que des initiatives locales de réconciliation dans les zones parrainées par le Gouvernement au Darfour ont eu lieu et ont produit des résultats, elles ont souvent été perçues par les mouvements armés comme des initiatives qui favorisent la population arabe et se sont heurtées à la résistance des populations qui estiment que la réconciliation leur est imposée à des conditions injustes. Il n'empêche que si elles sont placées sous le signe de l'équité et de la transparence, les initiatives de réconciliation peuvent être un important véhicule pour assurer une paix plus durable.

17. La violence et les atrocités se poursuivent certes au Darfour, mais des initiatives de réconciliation à la base ont également lieu. Dans le sud-est du Darfour,

les communautés d'El Daein se sont efforcées d'établir le dialogue les unes avec les autres, ce qui a conduit à la réouverture de plusieurs marchés et à une certaine amélioration de la situation économique. Même dans l'ouest du Darfour, malgré le regain de violence, un bain de sang potentiel a été évité lorsque les chefs traditionnels de la région se sont rapidement mis ensemble pour enquêter sur un incident au cours duquel des nomades d'El-Geneina ont laissé leur bétail paître dans des champs cultivés dont la récolte était imminente. Les nomades ont été sommés de verser un dédommagement.

18. À Abyei, la MINUS a accueilli la première réunion, depuis plusieurs années, entre dirigeants des tribus Dinka Ngok et Missiriya pour examiner la question des migrations saisonnières des nomades missiriya à travers les zones de culture Dinka Ngok et d'autres questions susceptibles d'engendrer un conflit entre les deux tribus. Les dirigeants sont convenus de relancer les conférences tribales annuelles qui se tenaient dans les années 60 en vue de résoudre les problèmes entre nomades et exploitants agricoles.

19. Dans le Sud-Soudan, les premières propositions de réconciliation intercommunautaire, consécutives aux émeutes qui ont eu lieu à Juba en août, se sont heurtées à une certaine résistance. Les organisations locales qui avaient précédemment soutenu ces initiatives craignent que la réconciliation ne soit prématurée et que le fait de revenir à des questions douloureuses ne cause davantage de problèmes. Dans l'Equatoria, des conflits interethniques ont dégénéré en une violence inquiétante, ajoutant ainsi à l'insécurité partout dans le Sud-Soudan. Des dizaines de civils ont été tués lors d'affrontements entre Zande et Bor Dinka à Yambio, dans l'Equatoria occidentale, au début de novembre. D'autres affrontements, cette fois-ci entre les tribus Dinka et Moru, ont causé la mort de 18 civils dans le comté de Mundri, dans l'Equatoria occidentale, à la mi-novembre. Quinze civils ont été tués dans des combats entre les tribus Moro et Mbororo pendant la première semaine de décembre près de Mundri.

20. La LRA a effectué plusieurs attaques virulentes contre des villages et, bien qu'on ne dispose pas de chiffres précis, ses éléments auraient tué et blessé des dizaines de civils pendant la période considérée. Depuis que la Cour pénale internationale a annoncé des inculpations, la LRA commence également à prendre pour cibles l'ONU et les organisations non gouvernementales, entravant ainsi leurs activités dans le Sud-Soudan. La MINUS a coordonné ses activités avec d'autres organisations dans la région pour faire face à la situation et poursuivre ses activités. La méfiance persiste entre les Forces armées soudanaises et l'APLS et il n'y a guère de coordination réelle entre les deux entités s'agissant de la LRA.

Liaison avec la Mission de l'Union africaine au Soudan

21. La MINUS a continué de travailler en étroite liaison avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), grâce à des contacts réguliers avec le Représentant spécial de l'Union africaine au Soudan, à la présence de l'Union africaine au Darfour et à la tenue de réunions de concertation périodiques entre la cellule d'assistance des Nations Unies et les responsables de l'Union africaine à Addis-Abeba. Par ailleurs, la cellule d'assistance a continué à prêter son concours à l'Union africaine dans les domaines de la planification et de la gestion opérationnelles.

22. Outre le fait qu'elle aide la Commission de l'Union africaine en matière de planification et de gestion de la MUAS, la cellule d'assistance a participé à la réunion périodique organisée par l'Union africaine entre son Département de la paix et de la sécurité et les mécanismes sous-régionaux africains de prévention, de gestion et de règlement des conflits. La cellule d'assistance a également participé à la réunion technique annuelle entre l'Union africaine, les membres du Groupe des Huit et d'autres partenaires, tenue à Addis-Abeba le 26 octobre.

23. La MINUS a continué d'appuyer fermement l'Union africaine pendant les sixième et septième cycles des pourparlers d'Abuja en offrant ses bons offices, ses connaissances spécialisées et un soutien logistique aux participants.

Accord sur le statut des forces

24. À l'issue des entretiens menés au niveau technique, le Gouvernement a accepté une formulation concédant une entière liberté de mouvement à la MINUS, acceptant que la Mission continue d'immatriculer ses propres véhicules et accordant aux agents soudanais recrutés sur le plan local un sursis à l'obligation de service national pendant la période où ils sont au service de l'ONU. Au moment où le présent rapport va sous presse, le Gouvernement examine le texte final de l'accord sur le statut des forces en prévision de sa signature d'ici à la fin de l'année. Par ailleurs, bien que le Gouvernement reconnaisse que l'accord type sur le statut des forces permet à la MINUS de dédouaner des biens en franchise, il exige que la Mission s'attache les services d'un transitaire privé à un coût très élevé pour l'ONU. En outre, les retards excessifs imposés à l'enlèvement de matériel appartenant à l'ONU indispensable à la Mission continue d'entraver les opérations.

25. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 1590 (2005), un mémorandum d'accord doit être conclu avec le Kenya et l'Ouganda pour que le personnel de la MINUS et son matériel puissent être acheminés au Soudan librement, sans entrave et sans perte de temps. J'espère qu'on aboutira à un accord dans les meilleurs délais.

Déploiement et activités militaires

26. Bien que son rythme se soit accéléré, le déploiement des unités militaires des Nations Unies a pris du retard par rapport au calendrier prévu, en raison surtout des difficultés rencontrées dans la constitution de la Force. Au 13 décembre 2005, l'effectif de la composante militaire de la MINUS était de 4 291 hommes, soit 40 % de l'effectif total autorisé qui est de 9 880 personnes. Cet effectif se décompose pour l'heure en 154 officiers d'état-major, 468 observateurs militaires et 3 669 sous-officiers et hommes du rang prêtés par 51 pays. Selon nos plans révisés, le nombre total de militaires déployés devrait dépasser les 7 000 d'ici à la mi-février 2006. Cela reste bien évidemment très inférieur aux besoins anticipés. Le déploiement des observateurs militaires devrait être achevé d'ici à la fin de janvier 2006, mais plusieurs pays censés mettre à la disposition de la MINUS des éléments aussi essentiels que le sont les moyens aériens, les unités de génie et les équipes de démineurs sont très en retard. Ce retard fait douter que les observateurs militaires pourront compter à cette date sur l'appui logistique et autre dont ils auront besoin pour s'acquitter effectivement de leur mission sur toute l'étendue de la zone de cessez-le-feu. Il convient de rappeler aussi que les retards constatés dans le déploiement des unités d'appui compromettent la capacité de protection de la Force.

27. Comme il a été dit plus haut, la situation sécuritaire dans la zone de compétence de la MINUS est restée tendue pendant les trois derniers mois, notamment dans le secteur I (Juba). Ce secteur a été déclaré en phase IV de sécurité après l'assassinat de deux employés d'une société de déminage sous-traitante de l'Organisation.

28. Des groupes mixtes de secteur d'opérations ont été déployés à Juba, Malakal, Kadugli, Ed Damazin, Abyei et Kassala. Malheureusement, le fait que certaines escadrilles aériennes tardent à être déployées a compromis la capacité de la composante militaire de la Mission de mener les activités prévues dans son mandat. Il est notamment urgent de déployer une escadrille dans le secteur I (Juba), car la MINUS n'a toujours pas les moyens aériens nécessaires pour réagir aux actions de la LRA ou à de graves incidents de sécurité comme les affrontements répétés qui ont eu lieu récemment entre Zandés et Dinkas à Yambio. Entre-temps, le matériel appartenant aux contingents bangladais, indien et pakistanais, qui doit être déjà sur place pour que les contingents puissent être déployés, est encore en transit dans leurs secteurs respectifs. Le matériel du secteur I sera livré en décembre par la route Yei-Juba, qui est maintenant déminée.

29. Dans le secteur II (Wau), le contingent kényen de protection de la Force a commencé à prendre position, ce qui est une condition préalable au déploiement du contingent chinois (compagnie du train, compagnie du génie et hôpital de niveau 2). L'unité fluviale bangladaise est arrivée dans la zone de la Mission et se trouve en cours de transbordement vers Malakal. Le contingent népalais du quartier général de la coordination du redéploiement de Kassala a procédé à sa première rotation. La compagnie de protection rwandaise du quartier général de la Force a pris le relais de la Brigade d'intervention rapide des forces en attente le 12 décembre. Treize salles radio supplémentaires ont été installées sur l'ensemble des secteurs pour les doter d'un minimum de moyens de communication. La Mission tient à remercier le Gouvernement nippon d'un don de matériel – véhicules, tentes et détecteurs de mines – d'une valeur de 1 700 000 dollars, qui a été livré à Mombasa en octobre.

30. Des progrès notables ont été accomplis dans la préparation des bases d'opérations des équipes d'observateurs de la MINUS. Les bases de Juba, Malakal, Dilling, Abyei et Kassala sont terminées, tandis que celles de Torit, Melut, Bentiu, Kadugli, Kauda, Ed Damazin, Maridi, Wau, Rumbek et Dindirou (dont beaucoup sont déjà partiellement occupées par des observateurs militaires de l'ONU) devraient être prêtes au cours du mois de décembre. Les États-Unis d'Amérique ont apporté un concours précieux à la Mission en l'autorisant à utiliser le complexe de Malakal de l'Équipe de surveillance de la protection des civils, dont le mandat est venu à expiration le 31 octobre 2005.

31. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu s'est réunie 15 fois sous la présidence du Commandant de la Force et continue de faire du bon travail. Elle se transforme progressivement en une instance de contrôle, coordination et liaison entre les parties, qu'elle aide à appliquer l'accord de cessez-le-feu. La plupart des mouvements de troupes sont désormais annoncés à la Commission avec sept jours d'avis. Des progrès considérables ont été accomplis dans la collecte des informations nécessaires aux activités de vérification et surveillance, même si les deux parties n'ont pas encore communiqué l'intégralité des informations dont elles disposent pour l'ensemble des secteurs. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a réussi à résoudre un certain nombre de désaccords entre les parties,

notamment sur l'entrée à Abyei et à Torit des soldats de l'APLS destinés être incorporés dans les unités mixtes intégrées. De son côté, la MINUS a permis de surmonter un certain nombre de blocages au niveau des secteurs, en facilitant par exemple le déploiement des forces de l'APLS dans les anciennes villes de garnison de Juba et Kadugli, et elle a contribué au rétablissement de la sécurité après les affrontements tribaux de Yambio. La Commission militaire mixte a enregistré une violation du cessez-le-feu par l'APLS, qui est en retard sur le calendrier fixé par l'Accord de paix global pour le redéploiement de ses troupes à partir de l'est.

32. Les Forces armées soudanaises ont désigné l'ensemble des militaires qu'elles destinent aux unités mixtes intégrées, mais n'ont encore déployé qu'un peu plus de la moitié d'entre eux. De son côté, l'APLS n'a désigné qu'approximativement 60 % des combattants qui la représenteront dans ces unités, mais elle a déjà présenté la moitié de sa représentation totale pour incorporation dans les unités. Il faut que les parties constituent immédiatement le Conseil de défense commun afin de pouvoir apporter aux unités mixtes intégrées le commandement et le contrôle dont elles ont besoin, les doter d'un quartier général approprié, leur fournir l'appui logistique nécessaire et régler leur solde. Le financement des unités mixtes intégrées est en effet une question d'une importance vitale à laquelle le Gouvernement d'unité nationale se doit de répondre en mettant le Conseil de défense sur pied.

33. Les parties ont accepté de délivrer aux observateurs militaires de l'ONU des laissez-passer qui les autoriseront à pénétrer dans tous les établissements militaires pour y mener des activités de contrôle et vérification, ce qui leur permettra notamment de constater la présence éventuelle d'enfants soldats.

34. En attendant, les Commissions militaires mixtes de zone se sont réunies dans tous les secteurs et ont rendu compte de leurs réunions à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Comme on pouvait s'y attendre, la méfiance et les griefs des parties l'une envers l'autre ont provoqué certains retards. Comme cela avait été le cas dans les premiers jours de la Commission du cessez-le-feu et bien que les parties aient souvent manifesté leur désaccord, leurs relations se sont progressivement améliorées sur le terrain. Jusqu'à maintenant, le nombre des problèmes soumis par les commissions militaires mixtes de zone à l'arbitrage de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu est resté très réduit, mais cela pourrait changer à mesure que de nouveaux observateurs militaires des Nations Unies seront déployés pour contrôler et vérifier l'application de l'Accord de paix global.

35. La nomination des surveillants nationaux censés constituer les équipes militaires mixtes accuse du retard. Les parties doivent comprendre que les règles de l'ONU lui interdisent de prendre à sa charge les frais d'entretien de ces surveillants. Elles affirment l'une et l'autre qu'elles n'ont pas les moyens d'assurer l'entretien de leurs surveillants respectifs et elles ont sollicité l'aide de la communauté internationale à cet effet. L'ONU a bien proposé d'ouvrir un fonds d'affectation spéciale pour financer le déploiement des surveillants nationaux, mais à ce jour aucun État membre n'a répondu à son appel.

36. Je me félicite de ce que quelques pays donateurs dressent actuellement des plans pour faciliter la réforme du secteur de la sécurité. L'Équipe consultative militaire internationale est appelée à jouer un rôle indispensable en soutien au Conseil de défense commun, notamment en ce qui concerne la mise en place des unités mixtes intégrées qui font partie intégrante du processus de paix. Je lance un appel aux parties pour qu'elles s'emploient sans relâche, au sein du Conseil de

défense commun, à réformer leurs services de sécurité, et aux grands bailleurs de fonds à suivre de près les développements dans ce domaine.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

37. Comme le lui prescrit le paragraphe 4 a) iv) de la résolution 1590 (2005), la MINUS aide les autorités provisoires du nord et du sud chargées du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion à procéder aux enquêtes et dénombrements nécessaires pour mieux cerner les catégories spéciales (c'est-à-dire environ 17 000 enfants et 1 000 femmes associés aux forces armées et aux groupes armés et 9 500 invalides de guerre). Le désarmement des enfants devrait commencer dès décembre 2005.

38. Des progrès ont également été accomplis du côté du financement du Programme intérimaire de désarmement, démobilisation et réinsertion par les bailleurs de fonds. Les Gouvernements nippon et britannique ont apporté 6 880 000 dollars des États-Unis et 2 millions de livres sterling respectivement au volet du programme concernant les catégories spéciales. L'exécution du programme intérimaire continue cependant de se heurter à de graves problèmes, notamment du fait que le Conseil national de coordination et les Commissions du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion du Nord-Soudan et du Sud-Soudan n'ont pas encore été constitués et que le Gouvernement d'unité nationale n'a toujours pas apposé son cachet officiel au programme intérimaire. Les autorités provisoires chargées de ce programme n'en continuent pas moins de fonctionner et de mettre en place les moyens requis pour son exécution.

39. L'Accord de paix global et la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité prévoient que l'ONU apportera un soutien important à l'exécution de tous les volets du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Ce soutien sera crucial tout au long des années 2006 et 2007, au cours desquelles les parties devront finir de préparer leurs programmes respectifs. Au cours des réunions que la Commission militaire mixte du cessez-le-feu a tenues en octobre et novembre 2005, l'Armée soudanaise a déclaré comme alliés 43 000 hommes classés sous la rubrique « Autres groupes armés », tandis que l'APLS revendiquait un effectif total de 270 000 hommes. Avec l'appui des parties, la MINUS devra jouer un rôle accru (passant le cas échéant du simple appui à l'exécution proprement dite) dans la réduction de l'effectif et/ou la démobilisation volontaire de ces groupes, alors même que l'Accord de paix global ne lui attribue pas explicitement un rôle en ces matières. Ce rôle accru se justifie par la faible capacité des parties, par le lien étroit qui existe entre le Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion d'une part et la mission de soutien au processus de paix dévolue à la MINUS d'autre part, et enfin par ce que nous avons appris en aidant les parties à planifier et mettre en place leur programme intérimaire actuel. La vérification des effectifs déclarés à la Commission du cessez-le-feu par les parties devrait ramener à environ 85 000 combattants et 5 500 membres des catégories spéciales (les femmes et les invalides) le nombre de personnes à désarmer, démobiliser (et munir d'une trousse de réinsertion) et réinsérer en 2006-2007. La MINUS sera appelée à prêter rapidement son concours au triage, à l'inscription, à l'orientation préalable, à l'accompagnement psychosocial, au transport et à la réinsertion des intéressés. Étant donné que dans ses délibérations sur le budget de la MINUS l'Assemblée générale s'est posée des questions sur l'appui que la Mission devrait apporter aux parties, il serait utile que le Conseil approuve explicitement l'attribution à la MINUS d'un rôle

accru en appui à l'exécution intégrale du plan soudanais de désarmement, démobilisation et réinsertion, y compris en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des membres des « Autres groupes armés ».

Police

40. Le déploiement de la composante de police de la MINUS s'est accéléré et, au 13 décembre 2005, 215 policiers venus de 27 pays étaient sur place, ce qui reste cependant très en deçà de l'effectif autorisé, soit 715 policiers. Dans le secteur IV, des bases d'opérations ont été ouvertes à Dilling et Kauda. Les délais de déploiement et les problèmes d'infrastructure continuent cependant d'être très préoccupants dans d'autres endroits comme Kadugli, Abyei et Juba, où le manque de locaux à usage de bureaux ou d'habitation fait obstacle à l'installation de policiers.

41. La police de la MINUS a continué d'encadrer et de conseiller la police locale au Sud-Soudan, notamment sur le plan des enquêtes criminelles et de la réforme pénitentiaire, et de faire rapport sur ses activités. Sa politique de rétablissement de la confiance l'a conduite à organiser des activités réunissant la police locale, les représentants des diverses communautés, les étudiants et les autres parties prenantes. Le chef de la police du Sud-Soudan a approuvé une proposition tendant à placer des policiers des Nations Unies dans les commissariats de police dans un dessein d'accompagnement et de formation des policiers locaux. En coopération avec le PNUD, la Police des Nations Unies a organisé 11 stages de formation suivis par 448 policiers soudanais qui incluaient un volet sur les sévices sexuels et la violence contre les femmes. L'élaboration du plan stratégique de formation et perfectionnement de la police est maintenant bien avancée.

Information

42. À Khartoum, Radio UNMIS est prête à diffuser, mais le Gouvernement ne lui a pas attribué de fréquence et veut s'assurer que toutes ses émissions auront un lien avec le mandat de la Mission. Le Représentant spécial du Secrétaire général en a donné l'assurance au Ministre de la communication sans que cela ait pour le moment rien changé à la situation. Selon le projet de mémorandum d'accord, la MINUS et la Commission de la radio et de la télévision soudanaise coopéreront sur le plan technique, mais une offre de la MINUS tendant à offrir des services de formation technique a été rejetée. La Commission de la radio et de la télévision soudanaise a déclaré que la MINUS ne sera pas autorisée à avoir sa propre fréquence de diffusion au Darfour ou dans l'est du Soudan, mais qu'elle pourra se voir attribuer quelques créneaux horaires sur les émetteurs du Gouvernement. Étant donné l'ampleur du mandat de la MINUS et la complexité des problèmes à régler au Darfour lorsqu'un accord de paix y aura été signé, de telles restrictions ne pourront que limiter considérablement sa capacité de diffusion.

43. Dans le sud, la MINUS se prépare à commencer des émissions de radio à partir de ses nouveaux locaux de Juba suite à des négociations menées avec le Ministre de l'information du Sud-Soudan et l'office de radiotélédiffusion de Juba. La MINUS apportera une assistance technique à l'office en échange de quoi elle pourra utiliser ses installations.

44. Bien que la MINUS ait reçu pour mandat, entre autres fonctions, d'aider les parties à faire comprendre le processus de paix ainsi que son propre rôle, les

démarches qu'elle a faites auprès de la Commission mixte des médias pour lancer une campagne d'information sur le sujet n'ont pas abouti. Ceci dit, la lettre de la MINUS et ses points de presse hebdomadaires sont devenus d'importants moyens de communication avec les médias et le public. Comme le lui prescrit l'alinéa a) V) du paragraphe 4 de la résolution 1590 (2005), la MINUS communique régulièrement avec le service d'information de la Mission de l'Union africaine au Soudan, lui offre son appui et met à sa disposition ses propres contacts avec la presse soudanaise.

Relèvement économique et reconstruction

45. Le Soudan connaît une croissance économique stable et son économie devrait croître à un rythme d'environ 8 % cette année. Son taux d'inflation sur 12 mois, qui était de 14 % en juillet, est tombé à 8 % en septembre. Le prix élevé du pétrole et l'afflux des capitaux étrangers renforcent la balance des paiements ainsi que le taux de change du dinar soudanais. Sur les huit premiers mois de 2005, le dinar soudanais s'est apprécié de 17,5 % en termes réels effectifs. Malgré la hausse des prix du pétrole et des recettes correspondantes, le budget du Gouvernement central devrait présenter un déficit représentant 0,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2005, en grande partie à cause de la forte hausse enregistrée par la subvention nationale sur les carburants qui représente environ 2,9 % du PIB. Les grandes priorités du Soudan au seuil de 2006 sont les suivantes : a) faire approuver une stratégie de réduction de la pauvreté pour l'ensemble du pays; et b) assurer la pleine transparence du secteur pétrolier.

46. Les deux fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont devenus opérationnels en juin 2005 avec les premières séances de leurs comités de surveillance provisoires. Le Fonds national (consacré au Nord-Soudan et aux régions d'Abyei, des monts Nouba et du Nil Bleu) et le Fonds du Sud-Soudan sont administrés par la Banque mondiale et, respectivement, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan. À la Conférence des bailleurs de fonds réunie à Oslo en avril 2005, les deux fonds ont reçu des annonces de contributions initiales de 500 millions de dollars des États-Unis jusqu'à fin 2007, et en septembre 2005 le montant des versements effectués s'élevait à 182 millions de dollars.

47. Les deux fonds multidonateurs constituent une importante source de financement des volets relèvement et développement des plans de travail des Nations Unies pour 2005 et 2006. Dès octobre 2005, ils avaient permis de lancer un programme de soutien au recensement national et d'autres programmes dans les domaines suivants : renforcement des institutions, développement communautaire, état de droit, santé, éducation, eau et assainissement et équipement (y compris les transports). Ces programmes ont été mis au point en collaboration avec les autorités nationales et locales. Ils comprennent d'importants éléments de renforcement des capacités ainsi que des accords de répartition des coûts conformes à l'engagement pris par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan – et consigné dans les rapports de la Mission commune d'évaluation à la Conférence d'Oslo – de participer à hauteur des deux tiers au financement du relèvement et du développement du pays.

Aide humanitaire

48. Les secours ont atteint un plus grand nombre de personnes qu'au cours de la période précédente, mais il est très préoccupant de constater que, dans certains secteurs, l'application de l'Accord de paix global est compromise par une insécurité telle qu'elle a un impact direct sur les activités humanitaires et civiles. Il s'ensuit que les besoins d'aide humanitaire devraient rester au moins à leur niveau actuel pendant encore un certain temps.

49. Une planification serrée et cohérente de leurs interventions d'urgence a permis aux organismes humanitaires d'acheminer leur aide sans interruption majeure, notamment au Darfour où les attaques contre les convois humanitaires clairement signalés se sont multipliées en septembre et ont continué pendant toute la période à l'examen.

50. Dans le sud, l'accroissement de la mobilité et du rayon d'action des convois humanitaires consécutif à la fin de la saison des pluies a été en partie annulé par l'insécurité et par des attaques meurtrières de l'Armée de résistance du Seigneur qui, pour la première fois, ont pris directement à partie des humanitaires. Il faut désormais faire accompagner les convois par une escorte armée dans une grande partie de l'Equatoria. Les affrontements tribaux dans l'Equatoria occidental ont entraîné l'évacuation du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en novembre et risquent de contrecarrer les préparatifs de rapatriement des réfugiés de République centrafricaine pour le reste de 2005. Ces affrontements ont aussi poussé 3 000 personnes supplémentaires à traverser la frontière et à chercher refuge en République démocratique du Congo.

51. À Khartoum, malgré l'urgence des besoins des personnes déplacées et des indigents, les sommes versées pour l'aide humanitaire n'ont pas augmenté, avec pour conséquence que l'aide fournie n'a pas augmenté elle non plus pendant la période à l'examen.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

52. Il y a eu 500 000 rapatriements spontanés au Soudan en 2005. Comme on s'y attendait, le nombre des rapatriés a fortement baissé au début de la saison des pluies, mais il a augmenté à nouveau en septembre. L'ONU fait imprimer et diffuser auprès des candidats potentiels au retour des brochures en anglais, en arabe dialectal de Juba et en arabe classique pour leur donner une idée exacte de la situation dans laquelle ils se trouveront à leur retour. Elle mène également une campagne d'information dans 17 organes de presse et groupes divers, notamment des églises, des troupes de théâtre, des journaux locaux et des stations de radio qui diffusent des messages produits par la Mission.

53. La MINUS a eu avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan des consultations en vue de formuler une politique générale de retour des réfugiés et personnes déplacées qui ont abouti à un accord fixant à 2006 le début des retours assistés. Les parties ont aussi dégagé un accord sur les critères de priorité à appliquer au retour des personnes déplacées, critères qui seront basés sur la situation sécuritaire dans la région d'origine des intéressés. Le plan de travail des Nations Unies pour 2006 envisage le retour de 680 000 personnes déplacées et réfugiés pour cette année, dont 200 000 retours assistés. Le Haut Commissariat pour les réfugiés apportera son assistance à 140 000 d'entre eux.

Plusieurs stations d'étape sont en construction. Celle de Kosti, sur le Nil, qui est achevée, héberge les réfugiés qui doivent attendre les chalands qui les mèneront à Malakal et Juba. En d'autres endroits, l'insécurité, la difficulté de trouver des sites et de se les faire attribuer et divers problèmes d'approvisionnement ont entraîné des retards. Dans l'Equatoria, les actions de l'Armée de résistance du Seigneur ont forcé le Haut Commissariat à suspendre la construction de toute une série de stations. Sept stations d'étape devraient être prêtes d'ici à la fin de 2005, notamment celles de Kadugli, Kauda et Malakal.

Protection des civils

55. Les activités de surveillance et de protection des civils dans l'ensemble du Soudan restent une des premières priorités. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur le Darfour daté du 25 décembre 2005, il est fait état quotidiennement d'attaques contre les civils et de déplacements répétés de populations. Les actes de banditisme et d'extorsion commis par les milices armées, les attaques récentes contre une patrouille de l'Union africaine et des convois humanitaires, et les menaces proférées à l'encontre des travailleurs humanitaires ont réduit l'accès à la population. Les efforts menés tant par le Gouvernement soudanais que par les groupes armés pour contrôler les éléments armés sont souvent insuffisants ou inefficaces. Les pouvoirs publics se doivent d'accorder la priorité aux mesures propres à garantir à tout moment l'accès aux populations et la protection du personnel humanitaire. L'Union africaine continue de jouer un rôle essentiel en apportant son concours à la protection des populations civiles.

56. Au cours de la période considérée, aucune activité de réinstallations forcées à grande échelle n'a été signalée quoiqu'on ait fait état de harcèlements (raids de police, confiscations) dans des camps et dans d'autres zones urbaines pauvres. L'ONU a participé à des pourparlers au cours desquels le Gouvernement s'est engagé à ne plus procéder à des réinstallations. Les entretiens ont été également axés sur les moyens permettant de veiller à ce que le réaménagement soit effectué de manière appropriée et légale, notamment par l'intermédiaire d'un groupe technique mixte. La MINUS a également continué de surveiller la détention de 136 personnes qui avaient été arrêtées lors des émeutes de Soba Aradi, le 18 mai 2005.

57. Au Sud-Soudan, les autorités ont décidé de commencer à libérer les enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Si les Forces armées soudanaises n'ont pas encore recensé les enfants se trouvant dans leurs rangs, elles ont réaffirmé leur engagement à ne plus recruter des enfants, mais d'autres groupes armés poursuivent cette pratique. Par exemple, à Rubkona, environ 200 personnes, dont plusieurs étaient âgées de moins de 18 ans, ont été recrutées de force dans une milice en septembre. Les conseillers à la protection appuient l'action des observateurs militaires des Nations Unies et des commissions militaires mixtes de zone pour mettre fin à cette pratique. Il importe que le Gouvernement d'unité nationale adopte une législation criminalisant le recrutement des enfants et recense sans retard les enfants en danger.

Droits de l'homme

58. L'Accord de paix global et la Constitution nationale provisoire sont des instruments essentiels pour la réforme des lois et des institutions en vue d'améliorer la situation des droits au Soudan. Pourtant, le personnel des services de sécurité

nationale a continué d'exercer ses pouvoirs arbitraires d'arrestation et de détention. Dans l'ensemble du pays, il maltraiterait les détenus et continuerait de bénéficier des lois d'immunité. Une véritable amélioration de la situation dans le domaine des droits de l'homme nécessitera un alignement des lois en matière de sécurité nationale sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et la constitution soudanaise.

59. Au Darfour, une flambée d'attaques par les milices armées a entraîné des morts et des blessés parmi la population civile ainsi que des milliers de déplacés et la destruction de maisons. La violence contre les femmes et d'autres personnes déplacées et contre les villageois n'a rien perdu de son intensité et la police offrait toujours une protection insuffisante et manquait de mener convenablement les enquêtes.

60. Le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour a prononcé six verdicts depuis qu'il a été créé le 7 juin 2005. Aucune de ces affaires ne concernait les événements qui s'étaient produits au plus fort du conflit en 2003 et 2004, et aucun des verdicts n'a été prononcé contre de hauts responsables. Le Sous-Comité du Mécanisme d'application conjoint sur la protection et les droits de l'homme a tenu trois réunions fructueuses au cours de la période considérée afin de discuter de l'élimination de la violence à l'égard des femmes au Darfour, des règles d'application de la circulaire pénale n° 2, des violations des droits de l'homme au Darfour-Ouest, d'un décret présidentiel provisoire sur les organisations non gouvernementales et de l'accès aux centres de détention. Le Ministre de la justice a signé, le 24 octobre 2005, les règles d'application de la circulaire pénale n° 2, qui précisent la procédure en matière de collecte des preuves médicales et interdisent le harcèlement des prestataires de soins médicaux aux victimes de violence sexuelle.

61. Les spécialistes des droits de l'homme ont surveillé la détention de personnes arrêtées lors des émeutes qui avaient éclaté à Khartoum en août 2005 à l'occasion de la mort du Premier Vice-Président John Garang. Il s'agissait notamment de 92 détenus inculpés de délits mineurs et condamnés à des peines allant de trois à six mois d'emprisonnement, dont certains ont fait valoir qu'ils avaient été battus pendant leur arrestation et leur détention provisoire et privés des garanties fondamentales d'un procès équitable.

62. La MINUS a poursuivi ses activités de formation aux droits de l'homme et de renforcement des institutions, et a fourni des services consultatifs aux organisations de la société civile, au Gouvernement, aux juristes et à l'appareil judiciaire. Deux réunions ont été organisées à Khartoum et à Juba sur la mise en place d'une commission indépendante des droits de l'homme, auxquelles ont participé des membres de la Commission nationale d'examen de la constitution, de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, du Conseil des États et de la société civile. Un atelier a été organisé à l'intention des membres de l'Assemblée nationale sur le budget national et les droits de l'homme. Des ateliers ont été organisés à Khartoum, au Darfour, à Juba, à Abyei et à Port-Soudan pour sensibiliser aux dispositions de la charte des droits fondamentaux énoncés dans la constitution nationale provisoire. En outre, des ateliers ont été menés sur les obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'accès à la justice, l'harmonisation des lois nationales avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et sur les mesures visant à faire en

sorte que les droits humains des femmes soient intégrés au processus en cours de réforme de la législation.

État de droit

63. Travaillant en étroite coordination avec les donateurs, la MINUS et le PNUD ont collaboré pour apporter un appui à l'équipe préparatoire de la Commission nationale des services judiciaires. Des entretiens bilatéraux et une table ronde ont été organisés avec l'équipe préparatoire pour l'aider à établir son rapport. Le Gouvernement d'unité nationale a décidé de fournir 5 millions de dollars des États-Unis à un programme de renforcement des capacités d'un montant de 18 millions de dollars financé par le Fonds national en vue de promouvoir l'indépendance de l'appareil judiciaire. Le Fonds du Sud-Soudan a également approuvé une proposition de projet initiale de 70 millions de dollars pour le renforcement des capacités en matière d'état de droit.

64. Le programme commun de sensibilisation à l'état de droit PNUD/Comité international de secours compte maintenant 7 000 juristes et responsables de l'application des lois. Des spécialistes de l'état de droit du PNUD ont été déployés dans l'est du Soudan, tandis qu'au Darfour, le programme touche aussi maintenant des groupes armés non étatiques au-delà des capitales des États et des territoires contrôlés par les forces gouvernementales. En outre, le PNUD a mis en place un certain nombre de centres justice et confiance et de réseaux de services juridiques afin de mobiliser les juristes locaux et d'améliorer l'accès à la justice.

65. Les projets de loi et de mandat des principales commissions restantes (droits de l'homme, fonction publique, affaires domaniales) sont en cours de préparation. Un comité conjoint spécial a commencé à discuter de l'administration de la capitale nationale mais n'a pas pu s'entendre sur le statut de Khartoum et si elle doit être considérée comme l'un des États du nord ou s'il faut lui accorder un statut spécial en tant que capitale nationale.

Lutte antimines

66. Pour faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés à la fin de la saison des pluies, les équipes de lutte antimines ont repris leurs activités et sont pleinement opérationnelles dans les monts Nouba, et dans les secteurs de Juba, Roumbek, Yeï, Kapoeta, Malakal, Ed Damazin et au Darfour. Elles ont déminé 373 kilomètres de routes et 1,7 million de mètres carrés de zones présumées dangereuses, et détruit 522 mines antichar, près de 175 000 engins non explosés et un peu moins de 700 mines antipersonnel. Toutefois, la détérioration de la situation en matière de sécurité au Sud-Soudan a entravé les activités de déminage qui ont été suspendues après le meurtre de deux agents de déminage sur la route menant de Juba à Nimule. Avant cette suspension, la route menant de Juba à Yeï a été vérifiée et déminée selon les normes internationales, ce qui a permis de déployer une mission d'urgence et d'assurer la livraison de l'aide. Les travaux se poursuivent pour nettoyer les routes de sorte qu'elles se prêtent au trafic normal des Nations Unies, pour lequel il faut prévoir une bande élargie de passage sûr.

67. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a organisé en Égypte, au Kenya, au Pakistan, au Bangladesh et au Cambodge des séances de formation de démineurs avant leur déploiement. Les compagnies kenyane et égyptienne ont été accréditées et sont prêtes à être déployées. Une formation additionnelle est prévue pour le

Bangladesh, le Cambodge et le Pakistan. Une fois la formation terminée, les compagnies pourraient être déployées.

68. Les activités de déminage elles-mêmes sont fortement entravées par un manque de fonds. Outre qu'il lui faut régler les problèmes immédiats de la Mission qui sera déployée en assurant le déminage des routes et des terres, la composante lutte antimines a besoin d'une amélioration de la collecte de données pour attribuer un rang de priorité élevé et intermédiaire aux secteurs à déminer. Des fonds sont également nécessaires pour renforcer les capacités. Le développement des capacités locales pour mener ces activités permettra de disposer de moyens accrus à moyen terme et d'assurer une capacité durable à l'avenir.

Égalité des sexes

69. En application des paragraphes 14 et 15 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité et de sa résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, la MINUS a continué d'appuyer l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes tant au sein de la Mission que dans ses rapports avec le Gouvernement. Le Groupe de l'égalité des sexes explique également au personnel nouvellement arrivé la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des abus sexuels. Un atelier a été organisé à Khartoum sur la prise en compte de la situation des femmes dans le processus de paix, au cours duquel a été formulée une stratégie d'intégration d'une perspective soucieuse d'égalité des sexes. Cette stratégie souligne les domaines d'action prioritaire de la MINUS en ce qui concerne la violence sexiste au Darfour.

70. Au cours de la période considérée, la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme s'est rendue au Soudan; elle a évalué la situation au Darfour et préconisé la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

VIH/sida

71. Le Groupe de la lutte contre le VIH/sida a organisé une formation initiale à l'intention de 200 soldats et observateurs militaires bangladais dans le secteur I. Les activités du Comité régional de lutte contre le VIH/sida à Kassala dans l'est du Soudan et à Nyala (Darfour) ont été intensifiées. Les membres du Comité régional de lutte contre le VIH/sida à Kassala ont organisé dans cinq écoles secondaires et camps militaires des ateliers auxquels ont participé 2 600 élèves et professeurs et 450 membres des Forces armées soudanaises. Le Groupe a également contribué à l'organisation du programme d'initiation à l'intention de 435 membres du personnel nouvellement arrivés. Il a participé à des ateliers de sensibilisation communautaire à Wau et à Kassala pour 750 participants et a apporté son concours technique à un séminaire organisé à l'intention des femmes soudanaises. Il a aussi coordonné la formation des agents de changement à l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Groupe de la déontologie et de la discipline

72. La création du Groupe de la déontologie et de la discipline, dont le chef sera bientôt recruté, est en cours. En attendant, le bureau du chef d'état-major est responsable des questions de déontologie et de discipline. La mission enquête sur les fautes relevant de la catégorie II tandis que le groupe d'enquête régional du

Bureau des services de contrôle interne offre temporairement un appui pour les enquêtes de toutes les fautes relevant de la catégorie I, y compris les cas d'exploitation et d'abus sexuels. Le Bureau des services de contrôle interne a récemment affecté à la MINUS un enquêteur résident et devrait y envoyer bientôt quatre autres de ses enquêteurs.

Appui des donateurs

73. Le plan de travail de 2005 pour le Soudan a été révisé en octobre et le total des besoins de financement est maintenant chiffré à 1 milliard 980 millions de dollars. À un mois de la fin de l'année, ces besoins ne sont couverts qu'à 52,5 %. Sur le plan régional, le taux de financement est de 63 % pour les programmes d'assistance intéressant le Darfour, de 45 % pour le Sud-Soudan et de 22 % pour l'est du pays et les zones en transition. Tous les secteurs sont déficitaires, et certains sont financés à moins de 20 % du niveau requis : promotion de l'état de droit et de la gouvernance (13 %), protection (14 %), fourniture d'abris et d'articles non alimentaires (16 %) et appui intersectoriel au retour et à la réinsertion (19 %). Avec l'arrivée de la saison sèche, des dizaines de milliers de réfugiés et de déplacés ont commencé à retourner dans des régions qui comptent parmi les plus pauvres d'Afrique. Ces personnes et la population d'accueil doivent recevoir une aide d'urgence, ainsi que les millions de Soudanais qui sont toujours déplacés.

74. À la Conférence d'Oslo, des contributions d'un montant de 4,5 milliards de dollars ont été annoncées pour les trois premières années suivant la signature de l'Accord de paix global. Elles sont destinées à financer les activités humanitaires, les activités de relèvement et de développement et l'appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan. Le total des ressources fournies par tous les donateurs disponibles pour le Soudan en 2005 s'élève à plus de 1,4 milliard de dollars, ce qui correspond environ à un tiers du montant total des contributions annoncées à Oslo. Toutefois, les besoins humanitaires demeurant encore très élevés, il est extrêmement important que les donateurs restent pleinement engagés au Soudan en 2006 et que les ressources nécessaires pour le plan de travail de 2006 soient mobilisées en temps voulu, soit notamment 1,5 milliard de dollars pour les priorités humanitaires et 210 millions de dollars pour les activités de relèvement.

Personnel civil

75. Au 21 novembre 2005, le personnel civil de la Mission se composait de 508 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 912 fonctionnaires recrutés sur le plan local et 65 Volontaires des Nations Unies. La Mission était en outre en train de recruter 179 autres membres du personnel civil (69 personnes sur le plan international, 85 personnes sur le plan local et 25 Volontaires des Nations Unies).

Aspects financiers

76. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 60/122 du 8 décembre 2005, ouvert un crédit de 969 468 800 dollars, équivalant à 80 789 100 dollars par mois aux fins du fonctionnement de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Si le Conseil décide de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 24 mars 2006, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2006 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

77. Au 30 novembre 2005, les arriérés de contributions au compte spécial de la MINUS s'élevaient à 192,6 millions de dollars sur un total de 595,5 millions de dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/292. Le total des contributions au titre des opérations de maintien de la paix qui à cette date n'étaient pas encore versées s'élevait à 2 761,6 millions de dollars.

IV. Observations

78. Le processus de paix est sur la bonne voie, mais l'application de l'Accord de paix global continue de susciter de graves préoccupations. Les relations entre le Parti du congrès national et le MPLS se développent mais la méfiance persiste des deux côtés. Les relations risquent de se tendre encore davantage dans la mesure où il faudra résoudre un certain nombre de problèmes épineux sur lesquels les parties n'avaient pas pu s'entendre à Naivasha. Les parties doivent savoir qu'il n'y a pas d'autre option que le cadre de l'Accord de paix global, qui doit être mis en œuvre sérieusement et intégralement. L'une des questions les plus litigieuses concerne l'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière dans la zone d'Abyei et la création du Conseil exécutif de la zone. D'autres ont trait à des questions sociales profondément enracinées relatives à l'administration de la capitale nationale et à la détermination et à la répartition des recettes pétrolières. En outre, le Conseil de défense commun doit être mis en place aussitôt que possible. Ces questions et d'autres doivent être résolues conformément à l'Accord de paix global et à la priorité qui consiste à rendre l'unité attrayante pour le peuple du Sud-Soudan. Des mesures spécifiques sont indispensables dans ce sens.

79. On continuera de tout mettre en œuvre pour achever le déploiement rapide de l'ensemble du personnel militaire et civil complémentaire de la MINUS. Les retards en matière de déploiement entravent la capacité de la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat dans des secteurs importants de la zone de cessez-le-feu.

80. Au Sud-Soudan, si le renforcement des capacités doit revêtir une importance primordiale, la sécurité est également devenue une question de plus en plus préoccupante. Je prie instamment le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan de prendre les mesures voulues pour faire face au problème de l'insécurité dans la région et protéger la population civile et le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans les zones où opèrent la LRA et d'autres groupes armés. Parallèlement, le Gouvernement du Sud-Soudan nouvellement installé devrait encourager la poursuite de la réconciliation dans l'ensemble de la région.

81. Au Darfour, la sécurité sur le terrain doit être améliorée d'urgence et la recherche d'une paix politique durable, y compris un cessez-le-feu permanent, doit être intensifiée. La septième série de négociations d'Abuja doit se poursuivre assidûment jusqu'à ce qu'un accord soit conclu. Cet accord devra être rapidement suivi de mesures de confiance et d'un dialogue élargi, sans exclusive, entre toutes les parties au Darfour en vue d'arrêter une stratégie à plus long terme pour une paix et un développement durables dans la région. Le Gouvernement et les mouvements rebelles doivent œuvrer en vue d'un règlement rapide et coopérer pleinement avec la Mission de l'Union africaine au Soudan. Ceux qui continuent d'entraver le règlement pacifique du conflit doivent savoir qu'ils devront en répondre. Par

ailleurs, l'aide humanitaire doit être accrue et sa fourniture assurée sans entrave. Le Gouvernement doit être conscient que c'est une responsabilité qu'il partage avec la communauté internationale.

82. Dans l'est du Soudan, le retrait de l'APLS de la région de Hameshkoreib risque de créer un vide du pouvoir. Compte des tensions qui existent actuellement entre l'Érythrée et l'Éthiopie, les organisations non gouvernementales pourraient avoir du mal à poursuivre l'aide humanitaire qu'elles fournissent à cette région à travers l'Érythrée. Je prie donc instamment les dirigeants du Front Est de faciliter une évaluation de la situation sécuritaire et humanitaire de la région de façon à permettre un accès humanitaire à partir du Soudan. Il est surtout important que les parties engagent des entretiens directs sur la situation dans l'est du pays et produisent un accord politique sans autres atermoiements. Compte tenu de la fluidité de la situation sur le terrain et des incertitudes susmentionnées, l'ONU devra maintenir une présence multifonctionnelle dans l'est du Soudan, y compris des observateurs militaires des Nations Unies et des éléments de protection des forces, au-delà de la date limite du 9 janvier 2006 fixée dans l'Accord de paix global pour le redéploiement de l'APLS.

83. En ce qui concerne l'avenir du Soudan, un certain nombre d'obstacles redoutables doivent encore être surmontés. Si les perspectives économiques globales pour le pays se sont quelque peu améliorées, l'insécurité au Sud-Soudan et au Darfour risque de compromettre les efforts internationaux visant à aider ces zones à passer du stade des secours à celui du relèvement. De même, les parties aux conflits du Darfour et de l'est du Soudan sont toujours incapables de parvenir à un accord politique. Il convient de réaffirmer les rapports d'interdépendance et de synergie qui existent entre tous les processus de paix actuels.

84. En dernière analyse, la paix au Soudan est indivisible et ne peut fleurir dans une partie du pays si elle est balbutiante dans une autre. Les parties aux pourparlers de paix d'Abuja doivent saisir cette occasion pour négocier sérieusement et en toute bonne foi. De même, le Front Est doit négocier sans plus tarder avec le Gouvernement d'unité nationale une solution politique au conflit dans la région. Le MPLS et le Parti du congrès national doivent continuer de travailler ensemble, s'employer à associer toutes les parties et faire preuve de transparence, afin qu'un véritable gouvernement d'unité nationale assure efficacement la direction du pays et prenne des mesures à l'encontre des nombreux auteurs de troubles qui sont capables de faire dérailler le processus de paix. La communauté internationale devrait, à son tour, honorer ses engagements et les principaux partenaires doivent ensemble s'employer à exercer une influence politique maximale et apporter une aide pratique et financière pour influencer sur tous les aspects du processus de paix. Si tous les donateurs doivent jouer leur rôle et contribuer à la réalisation de l'objectif commun consistant à aider les populations soudanaises à parvenir à la paix qu'elles méritent tant, la responsabilité des progrès incombe en dernier ressort aux parties soudanaises et à leurs dirigeants qui doivent répondre à leurs populations de l'exécution fidèle de leurs engagements.